M. Clémenceau a déclaré hier à M. Grévy que, si Louise Michel n'était pas graciée, le gouvernement s'exposait à avoir une « journée. »

Les tremblements de terre

Les nouvelles d'Andalousie sont navrantes.

Hier, de nouvelles secousses ont été ressenties à Grenade, où la population s'est enfuie, complètement affolée.

Du côté de Valence aussi, on a constaté un mouvement souterrain, dont les ondulations étaient dirigées de l'ouest à l'est, en suivant le littoral de la province de Valence. Tandis que ces nouvelles secousses étaient moins violentes, il s'en est produit de très fortes à Nerja, province de Malaga, où une partie de la ville est en ruine.

Le nombre des victimes connu jusqu'ici, pour la seule province de Grenade, depuis le 25 décembre, s'élève à 910. On évalue à plus de 150 le nombre des enfants morts en Andalousie, par suite de la catastrophe.

Des télégrammes privés rapportent qu'à Albumelas, province de Grenade, il y a eu 420 victimes.

Le préfet de Malaga a télégraphié aujourd'hui que les secousses continuent à se faire sentir à Algarrobo et à Casavermeja.

On mande de Virgina, province de Grenade, que le jour où s'est produit un tremblement de terre, on a vu passer un énorme bolide allant de l'ouest à l'est.

L'Alhambra n'a pas souffert. On travaille partout à retirer les cadavres. Comme les habitants des districts éprouvés sont partout en fuite, les maires sont obligés d'employer les prisonniers à l'enlèvement des décombres et à l'enterrement des victimes.

La faim, la misère et le manque d'asiles rendent la situation plus difficile.

La famille royale a envoyé 55,000 francs pour soulager les souffrances de la population de l'Andalousie.

Aux Cortès, le ministre des finances a lu un projet de loi tendant à ouvrir des crédits pour cette malheureuse province.

A Madrid, les directeurs de journaux, réunis hier soir au ministère de l'intérieur, ont délibéré sur les mesures à prendre pour venir en aide aux victimes de cette terrible catastrophe.

LES VICTIMES

Madrid, 4 janvier. — Voici la liste officielle des victimes du tremblement de terre en Andalousie: Alhama, 282 morts; Loja, 4; Zafarraya, 17; Albunuelas, 160; Olivar, 4; Santa-Cruz de Alhama, 4; Jatar, 2; Vantas de Zafarraya, 50; Jayena, 10.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LES COTONS ET LES USAGES DE PLACE AU HAVRE. — La *Gazette Maritime et Commerciale du Havre* publie la lettre suivante :

« Depuis quelques années déjà, une grave question préoccupe à juste titre le monde cotonnier au Havre.

» On voit chaque année le marché aux cotons perdre de son importance. Non pas que les importations diminuent : elles augmentent, au contraire ; mais les arrivages se composent, pour la majeure partie, de marchandise qui ne fait que transiter, c'est-à-dire qui ne laisse à la place que le prix de transport du navire au chemin de fer, sauf la *bien légère rétribution* accordée au transitaire.

» La place du Havre diminue donc d'importance chaque année, en tant que marché cotonnier, autrement dit comme entrepôt où vient s'accumuler la marchandise brute, par l'intermédiaire de l'importeur, pour être ensuite vendue, par l'entremise du commissionnaire à l'industriel qui la transforme.

» Voilà le mal, mal indiscutable.

» Quelle en est la cause ? où se trouve le remède ?

» Si nous découvrons la première, le second sera tout indiqué.

» Tout d'abord, il me faut poser comme fait acquis et indéniable, *que la marchandise au Havre se vend* ACTUELLEMENT *pour ce qu'elle est*. C'est-à-dire que toute différence de qualité, toute erreur, ou toute fraude, de quelque nature qu'elles soient, donnent toujours lieu à une bonification équitable, en rapport avec le préjudice causé.

» Peut-on dire que la marchandise, au Havre, est plus chère que dans les pays producteurs? Les dépêches et les cotes journalières sont là pour répondre et je ne crains pas d'affirmer qu'à de bien rares exceptions près, l'acheteur a toujours grand avantage à opérer sur notre place.

» Pourquoi alors l'acheteur donne-t-il ses ordres sur des places étrangères ?

» C'est parce que, d'abord, il ne connaît que très imparfaitement la *marchandise brute* quant à sa valeur relative, et puis qu'il ne sait pas du tout faire un *compte de revient*.

» Les différences de conditions de place, et la manière de désigner la marchandise le trompent complètement et là où il croit avoir un bénéfice, il surpaye la marchandise, la reçoit sans aucun contrôle et n'a du reste, pour ainsi dire, pas de recours possible, puisqu'il se trouve généralement en face d'un agent *irresponsable* d'une maison étrangère.

» Le filateur, lui, ne voit qu'une chose : C'est qu'on lui offre une marchandise sous le même nom, à un prix inférieur en apparence et qu'il évite ainsi les frais de la commission, de courtage, de vérification, etc.

» Je ne chercherai donc pas à raisonner avec le filateur, pour lui prouver que les frais qu'il paye au Havre sont précisément sa garantie et qu'ils ne sont rien en comparaison des avantages qu'il en tire. Je lui dirai seulement, — s'il ne peut pas ne pas l'admettre, — qu'aux pays producteurs on ne lui achète pas la marchandise pour rien et qu'en opérant de la sorte il devient *importeur*. Or, l'importation a-t-elle, oui ou non, laissé de grosses pertes depuis nombre d'années ?

» A mon avis, notre mal vient de nos usages et de nos conditions de place, qui nous obligent à tenir la marchandise à un prix *fictivement* supérieur aux autres marchés.

» En effet, nous donnons une tare de 5 0/0 et nous déduisons les cercles, soit environ 2 0/0, alors que nous, importeurs, nous payons la marchandise « brut pour net. »

» Nous accordons aussi 2 0/0 d'escompte, pour une marchandise vendue au comptant et payable avant l'*enlèvement*.

» Nous pesons largement et accordons des réactions pour la plus légère mouille ou imperfection.

» Nous avons maintenu aussi nos désignations, bien supérieures à celles des autres marchés, soit environ de 1 à 2 0/0.

» Ajoutez encore à cela l'aléa pour le poids, qui ne rend pas toujours bien, et vous trouverez que nos cours semblent toujours plus élevés de 12 0/0, de 6 0/0 ou de 5 0/0, suivant qu'on achète aux Etats-Unis, par exemple, à tant « coût-fret » — « coût-fret tare 6 0/0 » ou « coût fret assurance tare 6 0/0. »

» Voilà, j'en suis convaincu, la principale cause du dépérissement de notre marché. Il faut donc au plus vite changer des conditions et des usages surannés, qui n'ont plus aucune raison d'être, sans s'arrêter à l'opposition d'un petit nombre de maisons françaises, représentant les industriels qui en comprennent l'avantage, ou à celles des maisons étrangères pour lesquelles elles ne sont qu'une raison de plus *forts bénéfices* à l'exportation, sans en augmenter l'importance.

» Nous ne changerons en rien, pour cela, les traditions d'honnêteté et de loyauté inhérentes à la place du Havre. Nous présenterons seulement notre marchandise *autrement*, et je prétends même que nous rendrons service, parce que nous ramènerons à notre marché bien des acheteurs qui s'en sont éloignés, sans se rendre compte des avantages qu'il leur offre.

» N'oublions pas que le trop grand nombre d'industriels importeurs crée la hausse sur les marchés producteurs, et par suite amène le calme et la stagnation sur ceux d'Europe, qui sont cependant le baromètre de l'industrie.

» *Un négociant en cotons.* »

Observations météorologiques. — *Paris, 5 janvier.* — La pression barométrique est de 759 à Brest ; 763 à Perpignan, Dunkerque ; 767 à Belfort. — Faibles pressions persistent à l'ouest de l'Europe. — Baisse de 2mm à Biarritz, 3 à Perpignan, 5 à Brest, Dunkerque. — Temps probable : vent des régions sud, ciel beau. — Température froide.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les journaux de gauche donnent ce matin le compte-rendu de la réunion tenue dimanche au Conservatoire, par un certain nombre de délégués républicains de l'arrondissement de Lille.

Nous allons résumer les incidents de cette séance.

Aucun de nos confrères n'indique le nombre de délégués présents : l'*Echo du Nord* nous dit seulement qu'il y avait « *nombre de conseillers municipaux* et les délégués d'Armentières, Tourcoing, Seclin (?) Wattignies (?). etc.

M. Testelin ayant décliné la présidence, M. Werquin, conseiller municipal, est nommé président, MM. Tahon-Fauvel, *maire d'Armentières* et Lehoucq, adjoint au maire de Tourcoing, assesseurs.

Les journaux républicains sont tous représentés.

M. Werquin tient à déclarer en ouvrant la séance que, contrairement à ce qu'a dit l'*Echo du Nord*, la réunion n'a pas été convoquée par quatre personnes mais bien par tous les délégués sénatoriaux de la ville de Lille. L'*Echo du Nord*, dit-il ensuite, a critiqué d'avance notre réunion d'aujourd'hui: il a craint probablement des divisions que nous regretterions autant que lui. Dans une réunion préparatoire, lorsqu'on a indiqué la candidature de M. Macarez, on a totalement oublié la question politique. *Depuis, les choses sont changées.*

M. Macarez a accepté « le drapeau » du parti républicain, et rien ne s'oppose plus, dit M. Werquin, *à ce qu'il soit* LE CANDIDAT DE CE PARTI.

Mais nous avons voulu connaître l'avis des délégués, et un instant nous avons pensé qu'il serait bon de convoquer à Lille une grande réunion de tous les électeurs sénatoriaux du département.

Nos amis des divers arrondissements nous ont fait remarquer avec raison que ce voyage serait fort coûteux pour les délégués éloignés, et qu'il était préférable de faire des réunions partielles dans les chefs-lieux d'arrondissement.

C'est pourquoi nous vous avons convoqués aujourd'hui à Lille, dans le but d'examiner la candidature de M. Macarez et non avec l'intention secrète de présenter à la réunion un nouveau candidat.

M. Werquin explique que M. Géry Legrand, en bon républicain, s'est retiré à la suite de la réunion du 13 décembre. Quant à M. Potié, dont la candidature a été posée par plusieurs cercles, il a adressé à la réunion une lettre dont M. Werquin donne lecture. Dans cette lettre, M. Potié recommande chaudement la candidature de M. Macarez, dont il vante « les sentiments républicains. »

Vous accepterez, dit-il, j'en suis presque sûr, la candidature de M. Macarez par *esprit de discipline*, mais vous tiendrez à faire remarquer que l'arrondissement de Lille, qui compte près de 700.000 habitants, ne subit nullement un candidat imposé, mais qu'il *accepte volontairement*. (Applaudissements).

Si vous me permettez d'exprimer un avis, je vous dirai que j'estime comme étant de la plus grande utilité l'organisation pour les élections qui auront lieu dans l'avenir d'un comité électoral où chaque arrondissement sera représenté par un nombre de délégués proportionné au nombre de ses habitants. (Applaudissements.)

M. Mariage fait l'historique de la réunion des électeurs de droit, qu'on blâmerait à tort, suivant lui, d'avoir provoqué cette manifestation. Il faut bien que quelqu'un commence l'action, et il loue, quant à lui, les délégués sénatoriaux de Lille d'avoir pris l'initiative de l'assemblée de ce jour.

Le premier qui ait prononcé le nom de M. Macarez, le 13 décembre, c'est M. Barbe, qui l'a attaqué, pour soutenir la candidature de M. Géry Legrand.

M. Géry Legrand. — Je n'ai jamais posé ma candidature.

M. Barbe. — Est-ce l'union que vous allez recommander, M. Mariage ?

M. Mariage, conseiller général. — Laissez-moi achever, et vous verrez que je parle dans l'intérêt de l'union.

M. Mariage croit qu'il était indispensable de donner une satisfaction aux arrondissements de Cambrai et Avesnes dont le républicanisme est bien connu.

M. Testelin affirme que M. Macarez a toujours été un excellent républicain. Sous l'Empire déjà il faisait partie de l'opposition et depuis 1870 il n'a cessé, en maintes circonstances, surtout lorsqu'il s'est agi de combattre la candidature Jules Amigues, de prouver son dévouement à la République.

M. Testelin croit que pour les prochaines élections il sera nécessaire de revenir au système de 1879, c'est-à-dire de réunir à Lille les délégués des cantons.

M. Gustave Lhotte propose à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

« Les délégués républicains de l'arrondissement de Lille, réunis en assemblée générale le 4 janvier 1885,

» Considérant,

» Que la circulaire de M. Macarez donne aux délégués des satisfactions qu'ils avaient le devoir d'exiger, après la réunion des électeurs de droit, le 13 décembre;

» Qu'elle reconnaît, en effet, que le choix du candidat sénatorial n'appartient qu'à l'assemblée du corps électoral : que cette circulaire imprime, en outre, à la candidature Macarez, le caractère d'une manifestation républicaine en même temps que d'une manifestation économique;

» Considérant, d'autre part,

» Que le passé politique de M. Macarez et ses votes au conseil général ne permettent pas de mettre en doute la sincérité de ses déclarations;

» Que sa compétence est évidente pour la défense des intérêts industriels et agricoles du Nord;

» Considérant, enfin :

» Que l'arrondissement de Lille, par l'importance de sa population, de son agriculture, de son industrie, pourrait prétendre équitablement à la désignation d'un candidat sénatorial en remplacement de M. Dutilleul;

» Mais qu'il convient avant tout d'assurer le succès du parti républicain :

» Par ces motifs,

» Les électeurs sénatoriaux de l'arrondissement de Lille déclarent adopter la candidature de M. Macarez pour l'élection sénatoriale du 25 janvier, et la recommandent aux suffrages de tous les républicains du département, comme une affirmation de l'union de toutes les forces républicaines. »

Le *Petit Nord* constate que cet ordre du jour contient une addition demandée par M. Emile Moreau, conseiller général socialiste intransigeant, qui, satisfait évidemment de l'attitude de M. Macarez, lui donne son patronage.

M. Géry Legrand dit qu'il n'a pas recherché la candidature qui lui a été offerte : il s'est retiré devant un candidat républicain ayant plus de chances de succès, comme doit le faire tout bon démocrate. (Applaudissements).

M. Barbe proteste aussi contre les paroles de M. Mariage, mais fait un appel à la conciliation et à la discipline. (Applaudissements.)

M. Baggio demande que pour éviter la réédition de l'escamotage qu'ont tenté de faire les électeurs de droit, la réunion avant de se séparer décide qu'à l'avenir aucune assemblée ne sera convoquée avant que le corps électoral tout entier soit constitué. (Applaudissements.)

M. Tahon Fauvel regrette que la première réunion des électeurs de droit ait pour ainsi dire imposé un candidat.

Si tous les électeurs sénatoriaux avaient été présents les choses eussent tourné autrement.

Il faut réagir dans le parti républicain contre l'oubli qu'on manifeste trop souvent à l'égard des vieux démocrates.

On a toujours trouvé M. Potié dans les circonstances difficiles; à l'avenir, il ne faudra pas négliger de lui accorder la récompense qu'il ne sollicite pas, mais à laquelle il a d'imprescriptibles droits. (Applaudissements prolongés).

M. Mariage, tout en partageant cet avis, croit qu'il fallait, pour cette élection, accorder ce que demandaient les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai qui se seraient séparés de nous.

M. Tahon Fauvel veut ajouter un dernier mot. La thèse de M. Mariage n'est pas acceptable. L'arrondissement de Lille, par esprit de discipline, prête son concours aux autres arrondissements désignés; nul doute que les républicains de Cambrai et d'Avesnes n'eussent fait preuve de la même sagesse. (Applaudissements).

M. Werquin termine la séance en recommandant la discipline la plus absolue, puis met aux voix d'abord la proposition de M. Baggio, puis l'ordre du jour de M. Lhotte, acceptés à l'unanimité.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales. — Les membres de la 1re commission se réuniront à la Mairie, mercredi 7 janvier, à 4 h. 1/2 du soir. Ordre du jour : Expertise cadastrale; approbation du conseil; cadastre; demande de crédit pour la reliure. Octroi; déchets de briques et scories.

Inspection des denrées alimentaires. — Pendant le courant du mois de décembre 1884, le service d'inspection sanitaire des denrées alimentaires a saisi, comme impropres à la consommation 138 kil. de viande, 45 kil. de gibier, 3 kil. de volailles, 42 kil. de légumes, 500 œufs, 75 kil. de poisson frais, 498 kil. de poisson conservé, 200 kil. de moules, 200 huîtres, 50 litres de lait battu.

De plus, deux chevaux présentés pour la boucherie, ont été refusés.

Avis utile. — Beaucoup de négociants croient satisfaire à la loi sur le timbre en ajoutant aux acquits donnés par eux, sur des factures non timbrées les mots : *Payé comptant*. L'administration de l'enregistrement vient, à ce sujet, de rappeler aux contrevenants que l'article 18 de la loi du 23 août 1871, ainsi conçu : « Assujettit au timbre de 10 c. toutes les quittances ou acquits *sans exception*, » et qu'en agissant ainsi, ils commettent une contravention passible d'une amende de 62 fr. 50.

C'est par erreur que nous avons annoncé, dans notre numéro du 31 décembre, l'arrestation de M. Gustave Kindt, serrurier-poêlier.

M. Gustave Kindt, mécanicien, demeurant 18, rue de la Basse-Masure, nous prie d'annoncer qu'il n'a rien de commun avec son homonyme ci-dessus.

Une émule de Mme Clovis Hugues. — Les mœurs américaines tendent à s'implanter en France: chaque jour on en signale quelque nouvel exemple. Le moment arrivera bientôt où toute personne qui se croira offensée par une autre se fera justice elle-même. Le procédé, pour être simple, n'en est pas moins inadmissible, et, Dieu merci, les lois sont encore loin de l'autoriser.

Adèle Leroy a sans doute entendu parler du drame du Palais-de-Justice, et les lauriers de Mme Clovis Hugues le rendent probablement jalouse. Dimanche soir, Mme Ghislain Dubois, cabaretière dans la rue du Fontenoy, venait trouver un agent de police et lui racontait, non sans émoi, qu'une jeune femme de 23 ans faisait un tapage extraordinaire dans son estaminet, et qu'elle avait menacé de tirer un coup de revolver sur un jeune rattacheur, Albert Lerich. Celui-ci, paraît-il, ne jouit pas des bonnes grâces de la redoutable amazone, qui n'était autre qu'Adèle Leroy.

Procès-verbal a été dressé à la charge de cette dernière.

Rixe. — Deux individus, Cornat et Delabassé, se sont pris de querelle et livrés ensuite à un pugilat en règle. Quand on les a séparés, Cornat avait la figure en bouillie, et cependant c'était le premier offensé. Son terrible adversaire, Delabassé, a été arrêté et comparaîtra aujourd'hui devant le procureur de la République sous l'inculpation de coups et blessures.

Chroniques théâtrales. — Décidément, le public roubaisien se laisse guider par le vieil adage : Une fois, passe, deux fois, lasse. Dimanche soir, la représentation du *Maître de Forges* n'avait attiré à l'Hippodrome qu'un nombre très restreint d'auditeurs.

L'immense salle, à peu près vide, était d'un aspect bien triste; mais, quand on avait entendu les acteurs l'impression générale devenait lugubre. Il est, en effet, difficile de se montrer aussi médiocre, sinon pitoyable, que les artistes de cette troupe qualifiée de : *Grande tournée parisienne* !

Seuls, les rôles de Claire de Beaulieu et du notaire ont été assez convenablement remplis par Mlle Magnan et M. Dormay. Quant aux autres, il vaut mieux ne pas en parler; nous conseillerions cependant à l'artiste qui avait la prétention de figurer Mme de Beaulieu, d'aller jouer les *Bourgeoises*, de Henri de Kock, sur une scène de cinquième ordre.

Mais pour l'amour de l'art, qu'elle ne continue plus à dénaturer ainsi le noble et imposant personnage de marquise que comporte la pièce de M. G. Ohnet !

Constatons également le mauvais effet produit sur le public par le peu de fraîcheur des costumes.

Nous nous attendions, sans contredit, à un tout autre succès pour cette soirée qui peut se résumer en trois mots : interprétation lamentable, salle déserte, recette nulle.

Les efforts que fait la direction de l'Hippodrome pour répandre à Roubaix le goût du bon théâtre mériteraient vraiment d'être couronnés d'un résultat plus satisfaisant.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 4 janvier 1884. — Versements: Roubaix : 118 déposants, 26 nouveaux, 30.441 »». — Succursale Lannoy : 22 déposants, 0 nouveaux, 4,780 »». — Succursale Croix : 3 déposants, 1 nouveau, 0,433 »». — Total des versements : 35.666 »». Remboursements. — Roubaix : 76 remboursements effectués, 29,351 13. — Succursale Lannoy : 9 remboursements effectués, 3,277 99. — Succursale Croix : 1 remboursement effectué, 0,300. — Total des remboursements : 21.0 2 12

Les opérations du mois de janvier sont suivies : A Roubaix, par M. L. Gantier-Defrenne, directeur. — A Lannoy, par M. Desprets-Delerue. — A Croix, par MM. Charles Caen et Louis Lepers.

CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 29 décembre 1884 au 3 janvier 1885.

	Nombre de colis	Poids présentés
1e Laines peignées mécaniquement	1.917	206.529 k.
2e » blousses	11	1.195
3e » filées	439	47.341
4e Soies	17	1.543
5e Cotons	232	24 919
Totaux	2 616	281 530 k.

Décreusage 23 opérations.
Titrage.. 281 id.

Le Directeur de la Condition publique de Roubaix.
A. MUNIN.

TOURCOING

Acte de probité. — Un garçon de recette de la Banque de France devait toucher chez un négociant de la rue Neuve de Roubaix, une somme de 1,365 francs. Au lieu de relever cette somme qui avait été mise sur le bureau du négociant, le garçon releva l'appoint de 65 francs et laissait les 1300 francs en billets de banque. Dès que le négociant s'aperçut de l'oubli, il s'empressa de porter à la banque les 1300 francs, et il épargna ainsi au garçon de recette la vive inquiétude dans laquelle il serait tombé en relevant ses comptes.

Expulsés. — Julie Peraer, né à Anvers, 21 ans, mesure administrative.

Achille Luca, né à Milan, 22 ans, garçon de café, *mesure administrative.*

De Pooter, né à Anvers, 34 ans, employé, mesure administrative.

Léon Caulier, fleur, âgé de 16 ans condamné à Lille le 21 novembre 1884, falsification de livret.

François Bogaert, journalier, âgé de 55 ans, condamné à Lille le 1er août 1881, 6 mois pour vol.

Camille Vanotière, journalier, âgé de 33 ans, condamné à Lille le 9 juin 1871, 2 mois de prison pour vagabondage.

Vaumaerbaghe, tisserand, âgé de 41 ans, condamné à Lille le 18 novembre 1884, 1 mois pour vagadondage.

Dachy Désiré, garçon de magasin, 22 ans, mesure administrative.

Vandeputte Napoléon, tisserand, 24 ans, condamné à Douai le 19 novembre 1883, un an pour vol.

Devillers Pauline, bouchère, 38 ans, condamnée à Lille le 20 septembre 1884, 3 mois, coups et outrages.

Douvener Pierre, né à Ribach (Alsace-Lorraine) qui n'a pas opté pour la nationalité française a été condamné 1° par défaut à Saint-Etienne, le 16 novembre 1880, à 6 mois de prison, pour abus de confiance; 2° à Paris, le 7 novembre 1881, à 8 mois pour outrage et voies de fait envers la gendarmerie et abus de confiance; 3° à Autun, le 12 décembre 1881 à 6 mois pour abus de confiance; 4° à Saint-Etienne le 28 septembre 1882, pour rébellion et menaces de mort.

Georges Eckman, 26 ans, interprète, né à Metz, mesure administrative.

François Fidry, 42 ans, cordonnier, né à Waypy, mesure administrative.

Alina Van Goethem, 23 ans, blanchisseuse, née à Mons, mesure administrative.

Jeanne Branch, 20 ans, cartonnière, belge née en France, mesure administrative.

Thérèse Desgrain, 59 ans, journalière, mesure administrative.

Dieudonné Lambotte, 30 ans, cordonnier, né à Bruxelles, mesure administrative.

Van Berklaer, 24 ans, né à Bruxelles, mesure administrative.

Dimanche matin, un coiffeur de la rue du Tilleul, fut surpris, à son lever, de ne plus voir son enseigne au-dessus de sa porte. Il se frotta les yeux pour mieux se rendre compte de cette disparition. Mais sa surprise augmenta, en s'apercevant que le plat à barbe et les insignes du métier avaient pris la même route que l'enseigne.

Le Figaro a porté plainte contre les auteurs de cette farce malicieuse.

LILLE

Tribunal de commerce. — Les élections complémentaires pour le tribunal de commerce ont eu lieu dimanche. Sont nommés juges : MM. Ozanfant, Le Blan, Bocquet et Wargny.

Juges suppléants : MM. Giraud et Scalbert.

Le nombre des électeurs inscrits est de 3361. Il n'y a eu que 313 votants.

L'impôt mobilier. — Le ministre des finances, *se conformant à la délibération récemment prise* par le conseil municipal, va soumettre incessamment au Président de la République un décret fixant comme suit l'impôt mobilier :

Les appartements ou locaux d'une valeur locative imposable ne dépassant pas 599 fr. seront imposés au taux de 6 fr. 50 0/0 ;

Ceux d'une valeur locative de 600 à 699 fr. paieront 7 fr. 50 0/0 ;

Ceux de 700 à 799 fr., 8 fr. 50 0/0 ;

Ceux de 800 à 899 fr., 9 fr. 50 0/0 ;

Ceux de 900 fr. et au-dessus, 10 fr. 50 0/0.

Les individus habitant des locaux d'une valeur matricelle inférieure à 4 0 fr. (500 fr. au loyer réel) seront considérés comme non imposables, par application des articles 12 et 13 combinés avec l'article 20 de la loi du 21 avril 1832.

Ce tarif est identiquement celui qui est actuellement en vigueur à Paris.

Les prud'hommes. — Lundi avaient lieu les élections pour le conseil des prud'hommes. Le premier tour de scrutin n'ayant pas donné de résultat, on procédera à 4 heures au second tour.

NORD

M. le général Billot à Dunkerque. — M. le général Billot, commandant en chef du 1er corps d'armée, s'est rendu vendredi à Dunkerque, afin d'étudier sur place le projet de déclassement de l'enceinte fortifiée. On sait qu'il est question d'annexer à la ville de Dunkerque tout ou partie des communes de St-Pol, Coudekerque-Branche et Rosendaël, ce qui donnerait à notre grand port un surcroît de population de 15,000 habitants environ et permettrait l'extention des quartiers actuels gênés par les fortifications.

M. le général Billot était accompagné par M. Trystram, député, et les autorités de Dunkerque.

Le général commandant en chef s'est surtout occupé des terrains offerts à l'autorité militaire, pour remplacer le champ de manœuvres actuel, où l'on projette d'installer une exposition universelle.

Dunkerque. — Le bateau-pêcheur à vapeur *Juliette-Marie* est entré samedi dans le port de Dunkerque traînant à la remorque le trois-mâts *Andria*, chargé de bois, qu'il avait sauveté au large. C'est grâce à la nature de sa cargaison que l'*Andria*, qui était dépourvu de voiles et avait ses gréments disparus, a pu résister aux vagues qui menaçaient de l'engloutir. Il est probable que c'est par suite des dernières tempêtes que l'équipage de l'*Andria* aura abandonné ce bâtiment, le laissant ainsi dériver au gré des flots. Malheureusement, on est encore sans nouvelles du dit équipage, et il est à présumer que les hommes qui le composaient auront péri en voulant gagner un port dans les embarcations. Le sauvetage de l'*Andria* est une bonne aubaine pour l'équipage de la *Juliette-Marie* qui y aura sa quote-part.

Condé. — Un caporal du 127e de ligne a cruellement payé, jeudi soir, les libations exagérées par lesquelles il avait fêté le nouvel an. Rentrant ivre à la caserne, vers onze heures, il voulut en escalader le mur de clôture, haut de 3 mètres. Il tomba la tête la première sur le pavé. On le releva mortellement blessé; il a rendu peu d'instants après le dernier soupir. Ce malheureux se nommait Léon Savault. — D'un autre côté, un dragon a si immodérément caressé la dive bouteille en l'honneur du 1er janvier, qu'on l'a ramassé ivre-mort jeudi soir. Son état ne s'était pas modifié vendredi matin : le médecin craint une issue funeste.

Valenciennes. — On annonce la mort de M. Regnard, ancien représentant du peuple, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, etc., etc., décédé, hier, à l'âge de 80 ans.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 janvier. — Hortense Liagre, rue du Nouveau-Monde, fort Amédée-Preuvost, 16. — Laurent Paulus, rue Thiers, 10. — Victorine Fohebaus, rue de Mouveaux, cour Petit, 5. — Julie et Marie Coupé, jumelles, rue Turgot, maisons Coupé, 8. — Théodore Rotsaert, rue de la Guinguette, cour Mullier, 12. — César Peeters, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 36. — Albert Vandrouffe rue du Tilleul, 28. — Marie Brants, rue du Pain, cour Deboosère, 6. — Léon Baisieux, rue des Longues-Haies, 98. — Ernest Lecat, rue de Courtrai, 8.

PUBLICATIONS DE MARIAGE DU 4 janvier — Aimé Vanjugelandt, 26 ans, marchand-boucher et Gertrude Collin, 21 ans, sans profession. — Napoléon Catelain, 26 ans, tisserand et Rosalie Gatte, 21 ans, tisseraude. — Charles Dewasch, 26 ans, tisserand et Léonie Delfortry, 25 ans, tisserande. — Alphonse Leblan, 22 ans, visiteur de pièces et Clémence Declercq, 21 ans, journalière. — Alphonse Dhui, 26 ans, cordonnier et Célina Darichère, 22 ans, rattacheuse. — Louis Playé, 26 ans, écuyer et Blanche Manis, 23 ans, artiste lyrique. — Louis Hebert, 33 ans, chemisier et Amandine Wargny, 21 ans, sans profession. — Louis Delisse, 29 ans, caissier à la Caisse commerciale et Apolline Thieffry, 20 ans, sans profession. — Charles Rigodit, 55 ans, percepteur, officier de la Légion d'honneur et Rosine Martin, 47 ans, rentière. — Louis Dubar, 27 ans, teinturier et Rosalie Delaporte, 20 ans, redoubleuse.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 janvier. — Rachel Vanhoutte, 7 mois, rue du Fontenoy, 95. — Willem Greeseley, 43 ans, mécanicien, rue de Béthune, 16. — Achille Haesbrouck, 1 an, rue Fosse-aux-Chênes, 15. — Marie Leconte, 5 mois, rue de France, 55. — Philomène Parisis, 8 mois, rue du Fresnoy, cour Paul-Varlinck, 1. — Joseph Réal, 5 ans, rue de la Redoute, cour Dupont. — Marie Cassette, 74 ans, ménagère, rue des Sept-Ponts, maisons Dupont, 3. — Sophie Delacenserie, 62 ans, lingère, rue de Densin, cour Flamencourt, 24. — Rosalie Philipron, 70 ans, boulangère, rue de l'Ommelet, 7. — Joseph Galiègue, 1 an, rue de Naples, cour Demarque, 4.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 décembre 1884 au 4 janvier 1885. — Marguerite Guilbaud, Sapin-Vert. — Emile Foulon, Crétinier. — Jules Morjean, Bas-Chemin. — Henri Pauwels, Sartel. — Sophie Heoghe, Vieille-Place. — Charaile Mazure, Carluyère. — Hélène Dumoulin, St-Liévin. — Zulma Lejeune, Plouys. — Célina Locus, Touquet. — Elisabeth Vienès, Breuil.

PUBLICATION DE MARIAGE du 28 décembre au 4 janvier. — Henri Dubrulle, 25 ans, tisserand et Maria Leman, 27 ans, tisseraude.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 28 décembre au 4 janvier. — Eugénie Bettremieux, 74 ans 6 mois, ménagère, rue de l'Eglise. — Amélie Meurisse, 84 ans 11 mois, rentière, rue d'Audenarde. — Léon Lequin, 6 mois, Vieille Place. — Joséphine Raquet, 70 ans 8 mois, ménagère, Houzarde — Hélène Nutte, 11 ans 6 mois, sans profession, Houzarde. — Sylvie-Joséphe Delruyères, 64 ans 4 mois, cultivatrice, Wimbette.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille CAROUL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Hubert-Louis Joseph CAROUL, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1885, dans sa 42e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le mardi 6 courant, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 7 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, place de la Liberté, 22.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 7 janvier 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Denis-César GLORIEUX, époux de Dame SCATMANN, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1881, dans sa 42e année, administré des Sacrements de notre la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 7 janvier 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-François VERLEYE, décédé à Roubaix, le 19 décembre 1883, à l'âge de 23 ans et 6 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 6 janvier 1885, à neuf heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe-Auguste LORTHIOIS, capitaine en retraite, décoré de la médaille militaire, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Roubaix, le 30 novembre 1884, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 6 janvier 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis GILLON, époux de Dame Philomène ENGLEBERT, décédé à Armentières, le 3 décembre 1884, à l'âge de 50 ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE LEFEBVRE-REDOUX — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FEUILLETON DU 6 JANVIER — (N° 31.)

LA PEAU DU MORT

XVI

SUITE.

— Oui, un de ces messieurs, et je crois que c'est celui qui tient la banque, a au moins cent cinquante mille francs sur lui.

A ces mots, je conviens — on n'est pas parfait — que mes yeux s'allumèrent. Mais j'ai tout lieu de croire qu'ils restèrent tout à fait ternes en comparaison de ceux de Largeval. Il passa dans son regard une véritable flamme et j'éprouvai un sentiment de commisération en songeant au possesseur des cent cinquante mille francs.

Rouillouze, en prononçant ces dernières paroles, eut un petit rire sec qui fit frisonner Georges et M. Mestras lui-même.

Le malheureux mari de Laurence murmurait de temps à autre :

— C'est de Remi que cet homme parle ainsi. Est-ce bien possible ?

Et, par instants, il oubliait véritablement sa situation épouvantable pour se laisser aller à un désespoir d'un autre ordre, en songeant à ce frère dont on racontait les sinistres exploits.

Le petit vieux reprit :

— Mme Siéfert poussa la complaisance jusqu'à nous informer que ce soir-là on pouvait gagner chez elle jusqu'à trois cent mille francs, les autres joueurs étant eux-mêmes pourvus de sommes considérables gagnées les nuits précédentes.

La soirée pouvait donc être intéressante.

En ce moment, Marnaz-Lagoy, qui, je le jurerais, ne s'appelait point ainsi, joua un coup de quinze mille francs. Malgré nous, nous nous approchâmes de la table.

Le banquier donna les cartes :

— Huit ! dit Marnaz-Lagoy en abattant.

Les points de l'autre tableau et du banquier étaient lamentables. La chance continuait à favoriser le nouveau venu.

C'était d'ailleurs, monsieur, un homme qui avait de l'estomac, vous pouvez m'en croire, car je m'y connais. Il paraissait calme. Le gain énorme qu'il faisait ne le fit pas changer de figure. Il n'eut pas un sourire plus gai, ses mains ne trahirent pas son contentement. Ses yeux seuls étaient plus clairs et plus brillants.

La partie continua